

BILAN DE L'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DE LEUR UTILISATION EN 2021 ET DÉBUT 2022 (JUSQU'AU 10 MARS 2022)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 19.05.2020, 18 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le : 19.05.2020 Échéance : 19.11.2021
Augmentation de capital	Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 19.05.2020, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022
	Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital	Accordée par : AG du 19.05.2020, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022
	Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 19.05.2020, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 19.05.2020, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022
Émission d'obligations subordonnées	Émission d'obligations convertibles contingentes avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par : AG du 19.05.2020, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022
Augmentation de capital en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservé aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de Société Générale	Accordée par : AG du 19.05.2020, 23 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022
Attribution d'actions gratuites	Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, aux personnes régulées et assimilées	Accordée par : AG du 19.05.2020, 24 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022
	Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, aux salariés autres que les personnes régulées et assimilées	Accordée par : AG du 19.05.2020, 25 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 19.05.2020, 26 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022

Plafond	Utilisation en 2021	Utilisation en 2022 (jusqu'au 10 mars)
5% du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : Société Générale a racheté 16 247 062 actions afin de les annuler. Société Générale a aussi racheté 3 020 815 actions afin de couvrir les engagements d'octroi d'actions au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe. Au 31.12.2021, 33 500 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.	Hors contrat de liquidité : Société Générale a racheté 2 513 550 actions du 03 janvier au 14 janvier 2022 afin de couvrir les engagements d'octroi d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe. Au 10.03.2022, 11 400 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.
352 M EUR nominal pour les actions, soit 33% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 20^e à 25^e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 20^e à 23^e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Néant
550 M EUR nominal	Néant	Néant
106,670 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation étant précisé que le prix d'émission des actions sera égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant le début de l'offre au public éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 19^e résolution, étant précisé que, le cas échéant, sur ces plafonds s'impute le montant des émissions réalisées en vertu des 21^e et 22^e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Néant
106,670 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond, ainsi que le montant nominal des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'impute sur ceux des 19^e et 20^e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Néant
106,670 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation étant précisé que le prix d'émission des actions à émettre par conversion des obligations super-subordonnées convertibles contingentes ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration, (i) au cours moyen de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Paris, pondéré par les volumes lors de la dernière séance de Bourse précédant la fixation du prix d'émission des obligations super-subordonnées convertibles contingentes ou (ii) au cours moyen de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Paris, pondéré par les volumes arrêtés en cours de séance au moment où le prix d'émission des obligations super-subordonnées convertibles contingentes est fixé, dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 50% <i>Remarque : ce plafond ainsi que le montant nominal des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'imputent sur ceux des 19^e et 20^e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Néant
16 M EUR nominal pour les actions soit 1,5% du capital à la date de l'autorisation étant précisé que (i) la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne est fixée à un montant de 20% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de Société Générale sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; et que (ii) le Conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société <i>Remarque : ce plafond ainsi que le montant nominal des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'imputent sur celui de la 19^e résolution de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 9 février 2022 pour un montant nominal de 16 M EUR et pour laquelle le Directeur général a reçu une délégation.
1,2% du capital à la date de l'autorisation dont un maximum de 0,5% du capital avec une période d'acquisition de 2 ans pour le paiement des rémunérations variables différées <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 19^e résolution de l'AG du 19.05.2020</i> 0,1% du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs <i>Remarque : ce plafond à 0,1% s'impute sur ceux de 1,2% et 0,5% prévus par la 24^e résolution de l'AG du 19.05.2020</i>	Au 11.03.2021, attribution de 1 320 000 actions soit 0,15% du capital au jour de l'attribution (correspondant à 0,15 % du capital social à la date du 19.05.2020).	Au 10.03.2022, attribution de 1 903 466 actions soit 0,23% du capital au jour de l'attribution (correspondant à 0,22 % du capital social à la date du 19 mai 2020).
0,5% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 19^e résolution de l'AG du 19.05.2020</i>	Au 11.03.2021, attribution de 2 210 000 actions soit 0,26% du capital au jour de l'attribution (correspondant à 0,26 % du capital social à la date du 19.05.2020).	Au 10.03.2022, attribution de 1 214 267 actions soit 0,15% du capital au jour de l'attribution (correspondant à 0,14 % du capital social à la date du 19 mai 2020).
5% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Réduction de capital le 1 ^{er} février 2022 par annulation de 16 247 062 actions.